



Projet PariSanté Campus

Note d'informations aux opérateurs économiques relative à l'avis d'appel à compétences « Ancien Hôpital d'Instruction des Armées du Val-de-Grâce, Paris 5è - Présentation de PariSanté Campus »

Le projet PariSanté Campus, porté par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche (MESR), a pour but de réaliser sur le site de l'ancien hôpital d'instruction des armées (HIA) du Val-de-Grâce un pôle de recherche, d'innovation et d'expertise de rayonnement mondial.

Dans le cadre de cette opération, une réunion de présentation du projet PariSanté Campus s'est tenue le 21 avril 2022.

La présente note vise à diffuser les questions posées par les opérateurs à l'issue de cette réunion de présentation du projet et à tenir informés ces opérateurs économiques de la prochaine échéance pour la publication de l'AAPC.

A. Liste des questions des opérateurs économiques sur la présentation du 21 avril 2022

La liste des questions posées est la suite :

Question 1 – Montant de la prime

Quel est le niveau d'indemnité prévu pour les participants au concours ?

Question 2 – Nombre de candidats retenus pour la phase offre

Quel est le nombre prévu d'équipes retenus pour la seconde phase ?

Question 3 – Coût prévisionnel des travaux

Quel est le coût prévisionnel des travaux ?

Question 4 – Subventions publiques

Quelle est la quote-part de subventions publiques versées au titre des investissements ?

Question 5 – Périmètres d'exploitation du concessionnaire et des recettes

Quel est le périmètre d'exploitation confié au titulaire ? Notamment, sur quels éléments de la programmation d'ensemble le titulaire est-il amené à dégager des recettes ?

Question 6 – Loyers des entités publiques

Les entités publiques hébergées ont-elles prévues de verser un loyer au concessionnaire ?

Question 7 – Durée de la concession

Quelle est la durée de la concession ?

Le maître d'ouvrage apportera les réponses à ces questions relatives aux principaux paramètres du futur contrat de concession lors de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence (AAPC) correspondant.

B. Publication de l'AAPC

Pour votre bonne information, la période de publication de l'AAPC a été décalée. Elle est désormais prévue fin 2022 /début 2023.